



## Quels sont mes recours et les démarche a suivre?

Par **tinamour**, le **03/10/2013** à **11:00**

bonjours, je vie actuellement dans une maison que j'ai acheté avec mon ex, nous ne sommes pas marier.rnnous avons contracter un crédit par cet achat, je suis l'emprunteur et elle la co-emprunteur. Depuis le debut (4 ans) j'ai toujours tout payer seul que ce soit le crédit, les travaux, les factures, les taxes d'habitation ainsi que les taxes foncières. Madame n'a jamais rien payer .Depuis elle a quitté le domicile en gardant les clefs, elle s'est introduit a plusieurs reprises chez moi.Sans que je soit au courant.Nous devions signer la réccupération de mes pars chez un notaire après avoir au préalable être tomber sur un commun-accord. la date de la signature était prévue le 11 octobre. Mon notaire m'a annoncé par téléphone qu'elle ne voulait plus signer et qu'elle prenait un avocat . Comment puis-je faire valoir mes droits car je veux continuer a vivre dans cette maison sans me ruiner en frais de justice . puis je demander des arriérés des frais auquel elle n'a jamais participer ou puis-je demander a ce qu'on déduise la valeur de ses frais sur ce qu'elle demande. je vous remerci par avance et vous souhaite une bonne continuation.

Par **Lag0**, le **03/10/2013** à **12:13**

Bonjour,  
Dans le domaine de l'immobilier, on dit que le titre prime la finance, ce qui signifie que c'est la répartition prévue sur le titre de propriété qui fait foi. Par exemple si votre titre de propriété est libellé à 50/50 entre votre ex et vous, votre ex est censée être propriétaire à 50% et si vous voulez lui racheter ses part, elle pourra donc vous les vendre sur ce principe.rnSi vous contestez cela parce que vous pensez avoir plus payé qu'elle, il va vous falloir faire valoir vos arguments devant la justice.